



AVENIR DE LA CAE : JOURNÉE DU 26 JUIN

12h30 : 200 agents sont rassemblés devant la cité pour affirmer leur volonté que le projet de relogement de la cité administrative se fasse sur le secteur de la Part Dieu, seul secteur permettant de garantir la proximité avec les transports publics et la gare.

Le contexte général de la politique d'économie à tout prix porté par le gouvernement génère le risque d'un projet délocalisé vers une zone moins attractive dont le coût serait inférieur à celui sur le secteur de la Part Dieu. C'est dans ce sens que le Conseil Immobilier de l'État (CIE) a demandé au préfet de présenter un nouveau projet.

Les prises de paroles syndicales ont souligné l'importance qu'elles accordent à ce projet et à sa localisation, afin que les agents puissent avoir un nouveau cadre de travail avec tous les facteurs favorables liés à l'implantation actuelle. Cela concerne également les usagers qui se déplacent à la CAE.

La pétition intersyndicale n'était pas totalement comptabilisée. Après l'annonce provisoire d'environ 600 signatures. Elle a continué à être proposée à la signature pour finalement atteindre plus d'un millions de signature.

Elle sera remise au CIE par le préfet lors de son audition le jeudi 28 juin.

17h00 : la délégation intersyndicale est reçue à la préfecture (CGT, Solidaires, FO et CFTD).

Cette audience avait pour principale objet **la remise de la pétition (1 048 signatures)** et l'expression de la nécessité que le CIE donne une réponse positive sur une implantation dans le secteur de la Part Dieu.

Le représentant du préfet indique que la délégation reçue par le CIE sera composée du Préfet, du Directeur de la DDT, de l'ingénieur chargé du projet, du Représentant de la Politique Immobilière de l'État (RPIE). Le dossier doit présenter des options alternatives, conformément à la demande du CIE en mars dernier.

Le préfet a une préférence affirmée pour le secteur de la Part Dieu. Il souhaite que l'annonce précédente soit confirmée. C'est pourquoi il s'appuiera sur argumentation plus étoffée qu'en mars. Il a pour objectif que son dossier présente le projet Part Dieu comme le meilleur choix possible, afin d'emporter une décision favorable du CIE.

En plus, l'avancée des discussions avec la Métropole marque une préférence partagée sur une localisation à la Part Dieu, quartier en pleine rénovation urbaine qui est une zone stratégique. Le dossier est solide.

Le coût d'un maintien à long terme (30 ans) de la CAE dans les locaux actuels est plus nettement plus élevé que celui d'une construction nouvelle, que ce soit sur le site actuel, sur un nouvel emplacement ou un mixte de ces deux solutions.

Compte tenu des possibilités immobilières dans le secteur de la Part Dieu, il semble incontournable d'utiliser une partie de l'emprise actuelle pour une construction neuve. Une seconde implantation d'environ 10 000 m² à proximité du site principal est envisageable si la surface n'était pas suffisante.

La valorisation de la partie restante du terrain est un point essentiel de l'opération.

De toute façon, il n'y a pas de possibilité de trouver 50 000 m², dans le secteur sur un seul ensemble sauf si un promoteur trouve une surface aussi grande, ce qui est peu probable.

Les organisations syndicales sont également intervenues sur la maintenance de la CAE qui doit garantir aux personnels des conditions d'exercice en toute sécurité. Cela nécessite une communication adaptée. c'est-à-dire que les arbitrages en matière de maintenance soient portés à la connaissance des agents et de leurs représentants.

Enfin, la délégation a demandé :

- que l'avis du CIE soit communiqué à tous dès qu'il sera rendu
- que la communication à destination des personnels sur l'avancement du projet soit améliorée compte tenu des carences des directions.

L'intersyndicale CAE vous informera des suites données. Si le projet prenait une tournure défavorable, Elle vous fera des propositions de mobilisation.

ENSEMBLE, RESTONS VIGILANTS, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL NE SONT PAS À BRADER !